

BRITEMOR 746W

Version: 4.0

Date de révision 13.11.2012

Date d'impression 21.11.2012

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : BRITEMOR 746W

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Pénétrant liquide, fluorescent.

Restrictions d'emploi recommandées : Aucun(e) à notre connaissance.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : CHEMETALL
Carré 92 - Immeuble G2 8 avenue des Louvresses
92622 Gennevilliers Cedex

Organisation responsable : Traitements de Surface s.a.s.
Téléphone : +33.(0)1.47.15.38.00
Téléfax : +33.(0)1.47.37.46.60

Personne à contacter concernant la sécurité produit
Téléphone : +49(0)6971652832
Adresse e-mail : msds.de@chemetall.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : INRS +33.(0)1.45.42.59.59

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Irritation cutanée, Catégorie 2	H315: Provoque une irritation cutanée.
Lésions oculaires graves, Catégorie 1	H318: Provoque des lésions oculaires graves.
Toxicité chronique pour le milieu aquatique, Catégorie 3	H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Classification (67/548/CEE, 1999/45/CE)

Irritant	R36/38: Irritant pour les yeux et la peau.
Dangereux pour l'environnement	R52/53: Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

BRITEMOR 746W

Version: 4.0

Date de révision 13.11.2012

Date d'impression 21.11.2012

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H315 Provoque une irritation cutanée.
H318 Provoque des lésions oculaires graves.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence : **Prévention:**
P260 Ne pas respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.
P262 Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:
P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P308 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée:
P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Élimination:
P501 Eliminer le contenu/ le conteneur dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

- Oxirane, 2-méthyl-, polymer with oxirane, mono(2-propylheptyl) ether

Étiquetage selon les Directives CE (1999/45/CE)

BRITEMOR 746W

Version: 4.0

Date de révision 13.11.2012

Date d'impression 21.11.2012

Pictogrammes de danger :



Irritant

Phrase(s) R

: R36/38
R52/53

Irritant pour les yeux et la peau.
Nocif pour les organismes aquatiques,
peut entraîner des effets néfastes à long
terme pour l'environnement aquatique.

Phrase(s) S

: S23

S24/25
S26

S36/37/39

S60

S61

Ne pas respirer les
gaz/fumées/vapeurs/aérosols.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
En cas de contact avec les yeux, laver
immédiatement et abondamment avec de
l'eau et consulter un spécialiste.
Porter un vêtement de protection appro-
prié, des gants et un appareil de protection
des yeux/du visage.
Éliminer le produit et son récipient comme
un déchet dangereux.
Éviter le rejet dans l'environnement. Con-
sultez les instructions spéciales/la fiche de
données de sécurité.

2.3 Autres dangers

L'information nécessaire est contenue dans cette fiche de données de sécurité.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

non applicable

3.2 Mélanges

Nature chimique : Solution aqueuse d'agent tensioactif.

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE Numéro d'enregis- trement	Classification (67/548/CEE)	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration [%]
Amide oléique éthyloxy- lée		Xi; R38	Skin Irrit. 2; H315	>= 10 - < 20

BRITEMOR 746W

Version: 4.0

Date de révision 13.11.2012

Date d'impression 21.11.2012

Tris(2-ethylhexyl)-phosphate	78-42-2 201-116-6	Xi; R38	Skin Irrit. 2; H315	>= 5 - < 10
Oxirane, 2-methyl-, polymer with oxirane, mono(2-propylheptyl) ether		Xn; R22 Xi; R41	Acute Tox. 4; H302 Eye Dam. 1; H318	>= 3 - < 5
Alcool C9-C11 ethoxylé	68439-46-3	Xi; R41	Eye Dam. 1; H318	>= 3 - < 5
2-(heptadecenyl)-4,5-dihydro-1H-imidazole-1-éthanol	27136-73-8 248-248-0	Xn; R22 C; R34 N; R50/53	Acute Tox. 4; H302 Skin Corr. 1B; H314 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	>= 0,25 - < 1

Pour le texte complet des Phrases-R mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.
Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.
Pour le texte complet des Notes mentionnées dans cette section, voir chapitre 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : Secouristes: Assurer la protection personnelle.
S'éloigner de la zone dangereuse.
Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.
- En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Laver au savon avec une grande quantité d'eau.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec les yeux : Laver immédiatement et abondamment à l'eau, y compris

BRITEMOR 746W

Version: 4.0

Date de révision 13.11.2012

Date d'impression 21.11.2012

yeux : sous les paupières.
Appeler immédiatement un médecin.

En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau.
Ne PAS faire vomir.
Consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Pas d'information disponible.

Risques : Provoque des lésions oculaires graves.
effets irritants

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.
Pour le conseil d'un spécialiste, les médecins doivent contacter le centre anti-poison.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Dioxyde de carbone (CO₂)
Poudre sèche
Mousse résistant à l'alcool
Eau pulvérisée

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Peut dégager des gaz toxiques lors du chauffage ou en cas d'incendie.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Porter un équipement de protection individuel.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

BRITEMOR 746W

Version: 4.0

Date de révision 13.11.2012

Date d'impression 21.11.2012

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
Éviter la pénétration dans le sous-sol.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Assurer une ventilation adéquate.
Contenir le déversement, absorber avec des matières absorbantes non combustibles, (par ex. sable, terre, terre de diatomée, vermiculite) et transférer dans un conteneur en vue d'une élimination conforme à la réglementation locale / nationale (voir section 13).

6.4 Référence à d'autres sections

Voir chapitre 8 et 13

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.
Au poste de travail, garder prêt un flacon pour le rinçage des yeux ou des bains oculaires.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.
Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.
Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.
Protéger du gel.
Protéger d'une exposition directe au soleil.

Température de stockage : 5 - 40 °C

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Pénétrant liquide, fluorescent.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

BRITEMOR 746W

Version: 4.0

Date de révision 13.11.2012

Date d'impression 21.11.2012

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

Équipement de protection individuelle

- Protection respiratoire : En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire approprié.
Type de Filtre recommandé:
A-P2
- Protection des mains : Gants en néoprène
caoutchouc butyle
Gants de protection conformes à EN 374.
Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact.
- Protection des yeux : Protection des yeux (EN 166)
Lunettes de sécurité à protection intégrale
- Protection de la peau et du corps : Vêtement de protection résistant aux produits chimiques conforme à la norme DIN EN 13034 (type 6)
- Mesures d'hygiène : Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.
Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Ne pas respirer les vapeurs.
Ne pas respirer les aérosols.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

- Conseils généraux : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
Éviter la pénétration dans le sous-sol.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

BRITEMOR 746W

Version: 4.0

Date de révision 13.11.2012

Date d'impression 21.11.2012

Aspect	: liquide
Couleur	: transparent jaune
Odeur	: légère
Point d'éclair	: non applicable
Densité	: 1,03 g/cm ³ à 20 °C
Hydrosolubilité	: complètement soluble
Viscosité, cinématique	: 25 mm ² /s à 40 °C Méthode: ASTM D 445

9.2 Autres informations

Explosibilité : donnée non disponible

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Aucun(e) à notre connaissance.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Protéger du gel, de la chaleur et du soleil.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Acides forts et oxydants forts

10.6 Produits de décomposition dangereux

Risque de décomposition. : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

BRITEMOR 746W

Version: 4.0

Date de révision 13.11.2012

Date d'impression 21.11.2012

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: > 2.000 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par voie orale
Tris(2-ethylhexyl)-phosphate : DL50: 12.800 mg/kg
Espèce: souris

DL50: 3.700 mg/kg
Espèce: rat

2-(heptadecenyl)-4,5-
dihydro-1H-imidazole-1-
éthanol : DL50: 710 mg/kg
Espèce: rat

Toxicité aiguë par inhalation
Tris(2-ethylhexyl)-phosphate : CL50: > 0,447 mg/L
Durée d'exposition: 3,5 Heure
Espèce: rat

Toxicité aiguë par voie cutanée
Tris(2-ethylhexyl)-phosphate : DL50: 18.400 mg/kg
Espèce: lapin

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Irritation de la peau : Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Irritation des yeux : Provoque des lésions oculaires graves.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation : donnée non disponible

Effets aigus
Tris(2-ethylhexyl)-phosphate : Provoque une irritation cutanée.

BRITEMOR 746W

Version: 4.0

Date de révision 13.11.2012

Date d'impression 21.11.2012

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Études écotoxicologiques relatives au produit ne sont pas disponibles.

Toxicité pour le poisson

Tris(2-ethylhexyl)-phosphate : CL50: > 100 mg/L
Durée d'exposition: 96 Heure
Espèce: Brachydanio rerio

2-(heptadecenyl)-4,5-
dihydro-1H-imidazole-1-
éthanol : CL50: 0,33 mg/L
Durée d'exposition: 96 Heure
Espèce: Brachydanio rerio

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques

Tris(2-ethylhexyl)-phosphate : CE0: > 0,08 mg/L
Durée d'exposition: 48 Heure
Espèce: Daphnie

2-(heptadecenyl)-4,5-
dihydro-1H-imidazole-1-
éthanol : CE50: 48 mg/L

Toxicité pour les bactéries

Tris(2-ethylhexyl)-phosphate : CE50: > 100 mg/L
Durée d'exposition: 3 Heure
Espèce: Pseudomonas putida

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité : donnée non disponible

: Les agents tensioactifs contenus dans le produit correspondent aux réglementations de la Communauté Européenne concernant l'élimination des agents tensioactifs et aux lois nationales y relatives.

Biodégradabilité

Oxirane, 2-methyl-, polymer
with oxirane, mono(2-
propylheptyl) ether : > 60 %
Méthode: OCDE Ligne directrice 301 B
rapidement biodégradable
Cet agent de surface respecte les critères de biodégradabilité
comme définis dans le Règlement (CE) no 648/2004 relatif

BRITEMOR 746W

Version: 4.0

Date de révision 13.11.2012

Date d'impression 21.11.2012

aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des États Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation : Une bioaccumulation est peu probable.

12.4 Mobilité dans le sol

Répartition entre les compartiments environnementaux : donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Ce mélange ne contient pas de substances considérées comme persistantes, bioaccumulables et toxiques (PBT)., Ce mélange ne contient pas de substances considérées comme très persistantes et très bioaccumulables (vPvB).

12.6 Autres effets néfastes

Demande Biochimique en Oxygène (DBO)
Tris(2-ethylhexyl)-phosphate : 0 mg/g

Demande Chimique en Oxygène (DCO)
Tris(2-ethylhexyl)-phosphate : 794 mg/g

Halogènes organiques (AOX)
Tris(2-ethylhexyl)-phosphate : Le produit ne contient pas d'halogènes organiques.

Information écologique supplémentaire : pollue l'eau
Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Eliminer conformément aux réglementations locales.

Emballages contaminés : Eliminer comme produit non utilisé.

Code des déchets : Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, si pos-

BRITEMOR 746W

Version: 4.0

Date de révision 13.11.2012

Date d'impression 21.11.2012

sible en accord avec les autorités responsables pour l'élimination des déchets.

SECTION 14: Informations relatives au transport

ADR

Marchandise non dangereuse

IATA

Marchandise non dangereuse

IMDG

Marchandise non dangereuse

RID

Marchandise non dangereuse

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Liste de Substances Extrêmement Préoccupantes Candidates à la Procédure d'Autorisation : Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (Règlement (CE) No 1907/2006 (REACH), Article 57).

Classe de contamination de l'eau (Allemagne) : WGK 2 pollue l'eau
VWVWS A4

Maladies Professionnelles (R-463-3, France) : : non applicable

Autres réglementations : Le produit est classé et étiqueté conformément aux directives de la CEE ou aux lois du pays concerné.
Les mises-en-oeuvre régionales ou nationales du SGH peuvent ne pas intégrer toutes les classes de risque ni toutes les catégories.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Pour la ou les substance(s) déterminante(s) dans le mélange aucun scénario d'exposition n'est disponible.

Pour un mélange, il n'est pas obligatoire d'inclure un scénario d'exposition dans la fiche de données de sécurité.

Les informations de sécurité nécessaires sont dans les 16 premières sections.

BRITEMOR 746W

Version: 4.0

Date de révision 13.11.2012

Date d'impression 21.11.2012

SECTION 16: Autres informations

Texte intégral des phrases R mentionnées sous les Chapitres 2 et 3

R22	Nocif en cas d'ingestion.
R34	Provoque des brûlures.
R36/38	Irritant pour les yeux et la peau.
R38	Irritant pour la peau.
R41	Risque de lésions oculaires graves.
R50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R52/53	Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Information supplémentaire

Les informations données ont été établies sur la base de nos connaissances et de nos expériences à la date de publication de ce document et sont valables pour le produit dans son état de livraison. Les propriétés du produit ne sont pas garanties. La distribution de cette fiche de données de sécurité ne libère pas le destinataire de ses propres responsabilités à suivre la réglementation appropriée concernant ce produit.